Les + du mag' – novembre 2017

Le Buisson,

le début d'une longue histoire…

Michel Wroblewski, l'un des douze membres du comité de rédaction du numéro 200, revient sur la construction du Buisson, avant même les premiers coups de pelle.

MAGNY DANS LE RÉTRO : nov. 1975, installation des nouveaux habitants du Buisson

Ce numéro 200 du Magny mag', par le plus grand des hasards, correspond à un anniversaire. En effet, il y a quarante-quatre ans, à quelques jours près, par une belle journée d'automne 1973, le maire de l'époque, Roland Obel, posait la première pierre de ce qui sera « les Buissons », et, dans son allocution, il fit l'historique de cette opération.

L'affaire avait commencé en 1969, avec le concours Chalandon concernant la construction d'HLM afin d'en finir avec la pénurie de logements. Alors qu'il est Ministre de l'équipement, Albin Chalandon lance, en effet, un Concours International de la Maison Individuelle (dit Concours Chalandon) qui conduira à la construction de 70 000 pavillons individuels. Ces pavillons seront familièrement désignés les « chalandonnettes ».

Sur Magny-les-Hameaux, les constructions Coignet furent les lauréates de ce concours. Elles avaient, auparavant, obtenu une option pour l'achat de vingt-sept hectares de terre situées dans l'actuel quartier du Buisson qui appartenaient au marquis de Villefranche. Elles en avaient tenu informée la municipalité avant de présenter leur projet.

Le 17 juin 1971, le conseil municipal délibérait et l'arrêté du préfet créant la ZAC du Buisson était signé le 19 octobre suivant. Les services administratifs virent alors circuler le dossier pendant de nombreux mois et il fallut attendre encore plus d'un an pour obtenir l'approbation préfectorale (obtenue le 16 février 1973), avant d'envisager de commencer les travaux !

Le chantier fut ouvert en mai 1973. Déjà une première difficulté surgissait avec la route expresse à deux voies séparées. Les constructions Coignet avaient admis d'en financer une mais un des propriétaires était décédé en laissant plusieurs testaments, et ce, avant que les tractations aient été entreprises. Après de nombreuses et nouvelles démarches, la municipalité put finalement obtenir (fin mars 1974) un arrêté préfectoral d'occupation temporaire, permettant d'utiliser la route expresse à deux voies séparées (appelée la E5).

Les travaux pouvaient enfin prendre une vitesse de croisière…

Quant à la suite, c'est maintenant une autre histoire…

Michel Wrobelwski